



**PROCÈS VERBAL DU BUREAU DIRECTEUR
EN VISIO CONFERENCE
VENDREDI 21 AVRIL 2023**

Présents connectés : Nicolas MARAIS, Yannick PETIT, Béatrice PETIT, Patrick DEMAIRE, Didier LEBLANC, Christelle INDRILIUNAS, David DROULLON et Jessica BARBIER.

Excusée : Mathilde DESMEULLES

Ordre du jour :

- 1) Point concernant les salariés de la LNHB et le recrutement
- 2) Approbation du budget prévisionnel 2023
- 3) Approbation du vœu de la CTA
- 4) Approbation des vœux de la COC concernant la réforme du championnat régional +16 ans féminines et de la Coupe de Normandie
- 5) Approbation du règlement de la CMCD Régionale pour la saison 2023/2024

Début de réunion à 12h30

1) Point concernant les salariés LNHB et le recrutement

Le Président de la Ligue informe le Bureau Directeur que le recrutement d'un assistant administratif en remplacement de Corinne (départ en retraite le 31 juillet 2023) a été effectué mercredi 19 avril 2023. Entretien effectué par Nicolas MARAIS, Yannick PETIT et Jessica BARBIER. Prise de fonction le 17 juillet 2023.

Par ailleurs, le Président de la Ligue informe le Bureau Directeur de deux départs pour raisons personnelles et changement de projet professionnel. Il s'agit de Léa BASILE – assistante administrative avec un départ prévu le 31 mai 2023 et Romain CAPELLE – CTF avec un départ prévu le 31 août 2023.

Une fiche de poste pour le remplacement de Romain CAPELLE est en cours de finalisation et sera diffusée la semaine prochaine.

2) Présentation du budget prévisionnel 2023

Didier LEBLANC présente le budget prévisionnel 2023 qui s'élève à 1.499.100 €. Ce budget prévisionnel est basé sur des tarifs Ligues applicables aux clubs pour la saison 2023/2024 qui seront identiques à ceux de la saison en cours.

Au final, c'est un budget prévisionnel équilibré qui sera proposé au vote du Conseil d'Administration.

Plusieurs fonds dédiés pour un montant global de 75 000 € seront affectés sur le budget prévisionnel 2023 en faveur du soutien à l'arbitrage (15 000 €), aux nouvelles pratiques extérieures (20 000 €), aux formations ITFE (20 000 €), à l'action féminisation CTA (5000 €) et au stage franco-allemand (15 000 €).

Ils sont validés par le Bureau Directeur et seront présentés au prochain Conseil d'Administration.

3) Approbation du vœu de la CTA

Yannick PETIT informe le Bureau Directeur que le projet présenté par la CTA Normandie a été réfléchi dans le but d'aider les clubs à :

- pallier à l'absence d'arbitre sur une rencontre, absence car non déplacement de l'arbitre désigné ou absence de désignation sur la rencontre.
- éviter le tirage au sort entre joueurs.

Les conditions pour être reconnu arbitre club « Non Actif » sont :

- être licencié en étant titulaire d'une licence « joueur », **licence « loisir » interdite**
- s'inscrire sur un stage d'arbitre de rentrée (demi-journée)
- ou participer à un temps de formation-information de 3h00 (visio ou présentielle)

La CTA inscrira ces personnes sur une liste afin qu'elles puissent, le cas échéant, officier en tant qu'arbitre club « Non Actif » pour éviter d'en arriver au tirage au sort entre joueurs.

En cas d'arbitrage de personnes non reconnues sur la liste, le règlement s'appliquera comme lorsque le tirage au sort n'est pas effectué (soit perte de la rencontre pour les deux équipes).

Ces arbitres clubs « Non Actif » ne seront pas reconnus pour la CMCD et ne seront pas indemnisés.

Le Bureau Directeur valide ce projet

4) Approbation des vœux de la COC concernant la réforme du championnat régional +16 ans féminines et de la Coupe de Normandie

Présentation du projet de réforme du championnat régional +16 ans féminines.

Une réunion a eu lieu avec les clubs évoluant en Pré-Nationale / N3 et Excellence régionale Féminines le 19 avril 2023, 20 clubs étaient présents.

Proposition de mettre en place :

- Un championnat N3 Féminines avec une Poule de 10 équipes
- Un Championnat Pré-Nationale Féminines avec une Poule de 10 équipes
- Un championnat Excellence Régionale Féminines avec 2 Poulés de 10 équipes

Possibilité d'avoir une équipe en N3, une équipe réserve en Pré-Nationale et une équipe en Excellence.

Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer au même niveau de championnat.

ECHANGE AVEC LES CLUBS SUR LE PROJET ET LA TEMPORALITE

L'objectif de cette refonte est d'avoir un championnat plus compétitif avec un calendrier linéaire facilitant la planification des rencontres.

Dans son ensemble le projet rencontre un accueil favorable. L'abandon des play-offs et play-downs est apprécié car cela permet d'obtenir une simplification du championnat.

Consensus global sur le projet de la COC.

Quatre clubs souhaiteraient que le projet soit mis en place sur la saison 2024/2025 afin de respecter les règles annoncées en début de saison. Règles qui ont eu une influence sur les choix de fonctionnement des clubs.

Deux clubs n'ont pas d'avis sur la temporalité du projet.

Les autres clubs souhaitent que le changement soit effectif dès la saison 2023/2024.

Souhait également que la formule proposée perdure sur plusieurs saisons.

RAPPEL DES RESTRICTIONS D'UTILISATION DES JOUEURS ETRANGERS ET MUTES :

Disposition particulière applicable uniquement aux équipes évoluant en N3 Féminines si le projet est adopté :

Autorisation de faire figurer sur la liste des joueuses d'une équipe, inscrites sur la feuille de match :

- **4 (quatre) titulaires d'une licence de type B et 1 (une) étrangère titulaire d'une licence caractérisée E**
OU
5 (cinq) titulaires d'une licence de type B et aucune licence E.
- **Une licence de type D peut remplacer une licence de type B cependant, il ne peut figurer, sur la liste des joueuses d'une équipe, plus de 2 (deux) licences de type D.**
- **Les licences de type C ne sont pas autorisées.**

Engagement du Président de la Ligue lors de cette réunion à présenter ce projet au Conseil d'Administration avec un vote en Assemblée Générale sur le projet + un vote sur la mise en place en 2023/2024 ou 2024/2025.

Le Bureau Directeur valide ce projet ainsi que les modalités de vote conformément à l'engagement du Président de la Ligue lors de la réunion organisée avec les clubs.

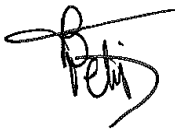
Patrick DEMAIRE présente le projet de réforme de la Coupe de Normandie qui est en lien avec la future mise en place de la Coupe de France fédérale avec les clubs de N1, N2 et N3 masculins et N1, N2 féminines.

Après échange le Bureau Directeur valide ce projet.

5) Approbation du règlement de la CMCD Régionale 2023/2024

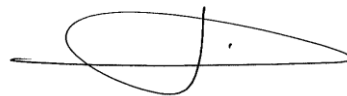
Le Bureau Directeur valide le projet de règlement de la CMCD Régionale 2023/2024 élaboré lors d'une réunion avec le Président de la CTA, le Président de la Commission Sportive et les Présidents des CMCD départementales.

Béatrice PETIT



Secrétaire Générale

Nicolas MARAIS



Président LNHB